

Un vent de révolte passe sur le monde entier

Quatre pays doivent avoir recours à des mesures militaires

Six sont le théâtre de désordres. — Proclamation de la loi martiale en Espagne. — Etat de siège en Argentine. — Des morts et des blessés ici et là.

L'on a recours à des mesures militaires aujourd'hui, dans quatre des six pays troublés cette semaine par des émeutes ou des révoltes.

Dans un autre, l'Etat libre d'Irlande, l'autorité doit menacer les turbulents d'une action militaire pour mettre fin aux bagarres politiques.

L'insurrection continue de gronder aujourd'hui en Espagne et dans l'Etat d'Alwar, Inde. Des troubles ont fait de nombreuses victimes, hier, en Allemagne, en Argentine et à Cuba. La situation en Argentine reste incertaine.

Le gouvernement espagnol a imposé l'état de siège dans les provinces où les désordres se continuent. Depuis dimanche 40 personnes ont été tuées et plus de cent blessées, dans le soulèvement de syndicalistes et de communistes.

Un millier de soldats anglais sont arrivés dans l'Alwar, Etat indigène de l'Inde septentrionale, où les musulmans se sont rebellés et font face aux troupes indigènes.

Le Président Augustin Justo a ajourné le Congrès argentin pour la durée de la sédition. Le gouvernement conserve des pouvoirs extraordinaires en vertu d'un décret d'état de siège, semblables à la loi martiale, sauf que les tribunaux civils continuent de fonctionner.

Des dépêches arrivées de Santiago, Chili, ont fait connaître qu'il y a eu un grand nombre de morts au cours des escarmouches d'hier et de dimanche en Argentine.

Un combat entre la police et les insurgés a eu lieu hier soir à Vicente Lopez, banlieue de Buenos Aires. Les rebelles ont été vaincus dimanche de San Carlos, Corrientes, qu'ils occupent depuis un jour.

A CUBA
Sept personnes ont été blessées en cinq villes de Cuba, hier. Des escarmouches se sont produites à La Havane, Santiago, Santa Clara et Matanzas, à l'occasion de la célébration du troisième anniversaire de l'assassinat de l'étudiant Julio Mella.

En Allemagne, fascistes et communistes ont été venus aux mains à Berlin, hier. Il y eut plusieurs blessés. La police dut faire feu sur les combattants.

40 MORTS
MADRID, 12 janvier. (Presse associée). — Le gouvernement exerce la plus étroite surveillance sur toutes les parties du pays où persiste aujourd'hui la révolte anarchiste syndicaliste.

Les officiers et les soldats en congé ont reçu ordre de rentrer à la caserne. Le gouvernement a fait procéder à la démolition de toutes les régions menacées de nouveaux troubles. Le nombre des morts, hier soir, était au moins de quarante et celui des blessés, encore plus élevé.

A GRENADA, plusieurs bombes ont fait explosion, endommageant deux magasins et blessant trois personnes. On a lancé des bombes sur les gardes qui étaient à l'opéra. On a trouvé 20 bombes dans la salle où étaient réunis les radicaux.

Des gardes ont été envoyés aujourd'hui à Cadix où se continue la grève.

PORT ABANDONNE
ASCENSION, 11 janvier. — Le ministre de la Guerre du Paraguay annonce que le fort paraguayen Mariscal Lopez a été abandonné aux troupes boliviennes, sans combat. Par conséquent, la Bolivie se trouve maintenant plus avant dans la Gran Chaco qu'elle ne l'a jamais été depuis l'origine de cette dispute de frontière en 1880.

La chaussure étrangère
TORONTO, 12. Le congrès de l'Association nationale des bottiers a adopté, hier, un ordre du jour demandant au gouvernement fédéral d'interdire l'entrée au pays des chaussures de l'Europe centrale et méridionale.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

PROJET D'ENTENTE
OTTAWA, 11. — Un projet d'entente en vue de la réduction des heures de travail dans le monde entier, servira de base aux travaux d'une conférence internationale ouverte hier pour étudier la diminution des journées de travail comme palliatif au chômage. Les délégués du Canada y sont : MM. W. A. Riddell, représentant le gouvernement ; A. R. Goldie, représentant des employeurs, et R. J. Taiton, représentant des ouvriers.

Une approbation des projets Chéron

Le Jehol a été envahi à son tour

Dix mille soldats japonais marchent sur la ville de Lingyuan.

PEI-PING, Chine, 11. (Presse associée). — Des dépêches de source chinoise informent que 10,000 soldats japonais s'avancent dans le Jehol, vers la ville de Lingyuan.

L'expédition comprend des corps d'artillerie et de cavalerie envoyés de Suï-Tchung, au nord de Chan-Hai-Kouan. Lingyuan est située dans le sud du Jehol.

Ces informations ne sont pas confirmées. Elles apprennent qu'une compagnie de débarquement japonaise est descendue à Tchin-Ouang-Tao, port de mer situé à proximité de Chan-Hai-Kouan.

RESISTANCE ACHARNEE
PEI-PING, 11 janvier (Presse associée). — Quelques milliers de Chinois défendent aujourd'hui avec l'énergie du désespoir le défilé du neuf portes de la Grande Muraille à Tchéou-Men-Kéou, contre une attaque combinée de la cavalerie, de l'infanterie, de l'artillerie et de l'aviation japonaise.

De l'issue de la bataille dépendra le sort des efforts de la Chine pour garder la riche province de Jehol, célèbre pour avoir été la retraite d'été des anciens empereurs.

Le général Ho Chu-Juo, expulsé de Chan-Hai-Kouan, par les Japonais, le 3 janvier, a donné ordre aux troupes chinoises de tenir bon. Les Japonais espèrent saisir 10,000 soldats chinois dans le Jehol.

Les escarmouches commencent de bonne heure hier matin. Les volontaires manchou sont venus se joindre aux troupes régulières japonaises.

AU MEXIQUE
MEXICO, 11 janvier. — La légation japonaise a demandé, hier, au ministère des affaires étrangères de prévenir la répétition des incidents de lundi soir alors qu'un groupe de manifestants brisa des vitres de la légation.

UN MANOEUVRE FAIT UNE CHUTE MORTELLE
M. Will Drop 35 ans, domicilié à 53, rue Josephine, est mort ce matin à l'hôpital Saint-Luc, succombant à des lésions internes et fractures, qu'il s'est infligées hier après-midi, vers 3 h. 50.

Le cadavre a été transporté à la morgue, et le coroner Lorenzo Prince tiendra enquête demain matin.

Drop, avons-nous appris, était à l'aveugle une grande fenêtre, à une hauteur d'environ 35 pieds, au-dessus du palais de justice, du côté de la rue Sainte-Thérèse, à l'arrière. Il avait appuyé son échelle sur l'allège extérieure. Soudain, l'échafaud glissa sur la neige, et tomba dans le vide, entraînant l'ouvrier dans sa chute.

La victime se tordait sur le pavé. On la fit immédiatement transporter à l'hôpital où elle expira.

LATERRIERE MENACEE D'UNE CONFLAGRATION
CHICOUTIMI 12 (Spécial à la "Patrie"). — Des nouvelles nous parviennent ici à l'effet que le petit village de Laterrière, situé à plusieurs milles de cette ville, a été menacé d'une conflagration hier. Les flammes y ont détruit une demeure privée, un état de boucher, un magasin et un garage, causant des dommages qu'on porte à \$15,000.

DATE ENCORE INDECISE
OTTAWA, 12. (Du corr. de la "Patrie"). — On ignore à quelle date sera tenue la conférence économique mondiale, mais dans les milieux ministériels, on s'attend à ce qu'elle soit convoquée pour le printemps prochain. Le conseil de la Société des Nations déclara de la date. Il est entendu que l'honorable M. Bennett sera le chef de la délégation canadienne à cette conférence.

HINKLER DISPARU
LONDRES, 12 janvier. Il y a cinq jours aujourd'hui que l'aviateur anglais Bert Hinkler partit de Foltham, Angleterre, pour un raid en direction de l'Australie et l'on n'a pas encore de ses nouvelles. On ne s'inquiète pas trop car l'aviateur a toujours affiché peu de goût pour la publicité.

HAWKS
NEW-YORK, 12 janvier. — Frank Hawks, étoile de l'aviation par son accident de l'an dernier, serait maintenant en état de reprendre l'air. On est à lui remettre un aéroplane au point pour la conquête de nouveaux records.

L'aviateur est encore à l'hôpital de Boston où un expert en chirurgie plastique est à lui refaire la figure.

VERTU DE LA RÉCLAME

SAN FRANCISCO, 12. — "Associated Oil Company" affectera, en 1933, \$750,000 à la réclame. Le gérant des ventes de la compagnie, M. B. J. Graves, attribue l'augmentation de dix pour cent des ventes de la compagnie, en 1932, à l'annonce dans les journaux.

LE BILL DE LA BIERE RETOUCHE AU SENAT

WASHINGTON, 11 janvier. (Presse associée). — Une sous-commission judiciaire du sénat a décidé, aujourd'hui, de remanier le bill de la Chambre des représentants concernant la vente de la bière 3.2 pour cent de façon à "le rendre conforme à la constitution sans le moindre doute", selon la propre expression du président Blaine.

ENVOI DE NAVIRES

ON PROPOSERAIT DE NOUVEAU LE PROJET DE LOI BERCOVITCH

C'est la rumeur accréditée qui circule ce matin au parlement.

QUEBEC, 12. (Du corr. de la "Patrie"). — Une rumeur qui circule au parlement ce matin parle de la résurrection du bill Bercovitch. Le bill rejeté l'an dernier aurait cependant subi une métamorphose qui le rendrait acceptable à la majorité.

On sait que le député de Saint-Louis désirait réformer les statuts qui ont été l'objet de la Chitpoch. Le moyen suggéré n'a pas été adopté par la Chambre. Par un nouveau bill tout citoyen dont on insulte la race ou la croyance aurait droit de se présenter devant les tribunaux pour demander justice de l'injure à condition qu'il satisfasse du juge. L'injure soit répétée, malicieuse, systématique.

Interrogé ce matin par notre représentant, MM. Cohen et Bercovitch se sont dits satisfaits de la déclaration du premier ministre en marge d'un jugement du juge Desautels. On sait que le premier ministre avait affirmé que son gouvernement prendrait les mesures nécessaires pour empêcher ces campagnes diffamatoires. Le projet dont nous parlons plus haut viendrait donc du gouvernement lui-même, et en conséquence tout citoyen attaqué dans sa race ou sa religion aurait le droit de réclamer justice s'il pouvait prouver que ces attaques sont injustes, répétées et systématiques.

EDMONTON. — La rentrée de la législature de l'Alberta aura lieu le 9 février.

Kingsford - Smith relie Sydney à New-Plymouth, trajet de 1,200 milles

Une foule énorme et une escadrille d'aéroplanes accueillent le célèbre aviateur et son "Southern Cross". — Communication constante avec le sol.

NEW-PLYMOUTH, Nouvelle-Zélande, 12 janvier. (Presse canadienne). — Sir Charles Kingsford-Smith et ses quatre compagnons sont arrivés ici à 7 heures, ce soir, après une envolée de 1,200 milles en provenance de Sydney, Nouvelle-Galles du Sud. Une foule énorme et une escorte d'une douzaine d'aéroplanes accueillirent l'aviateur et son appareil maintenant devenu historique, le "Southern Cross".

Kingsford-Smith était parti de Sydney à 2 heures 50 ce matin. Un poste de radio lui permit de se tenir en constante communication avec la terre.

LONDRES, 12 janvier. Il y a cinq jours aujourd'hui que l'aviateur anglais Bert Hinkler partit de Foltham, Angleterre, pour un raid en direction de l'Australie et l'on n'a pas encore de ses nouvelles. On ne s'inquiète pas trop car l'aviateur a toujours affiché peu de goût pour la publicité.

HAWKS
NEW-YORK, 12 janvier. — Frank Hawks, étoile de l'aviation par son accident de l'an dernier, serait maintenant en état de reprendre l'air. On est à lui remettre un aéroplane au point pour la conquête de nouveaux records.

L'aviateur est encore à l'hôpital de Boston où un expert en chirurgie plastique est à lui refaire la figure.

LE SORT DE INSULL SE JOUE SOUS SES YEUX



SAMUEL INSULL (à droite), à la barre des accusés, à la cour d'appel d'Athènes, suit de près les débats sur la demande d'extradition adressée contre lui au tribunal grec par le gouvernement américain, demande qui fut rejetée. Insull a été libéré depuis et par prudence n'ose pas trop s'éloigner du territoire grec.

ENVOI DE NAVIRES

Par la Perse, au territoire des concessions de l'Anglo-Persian Oil Company.

MOSCOU 12 (Presse associée). — Le correspondant de l'agence Tass, à Téhéran, Perse, mande que deux navires de guerre persans ont été transférés de Bouchir à Mohammera, port situé sur le fleuve Kirin à peu de distance des concessions de l'Anglo-Persian Oil Company.

La Grande-Bretagne et le gouvernement persan sont en dispute depuis quelques semaines au sujet de l'annulation des concessions de pétrole.

LE GARÇON DE LIBBY PESE TROIS LIVRES

Il faut le garder dans un incubateur. — La mère et l'enfant se portent bien.

PHILADELPHIE, 12 janvier. (Presse associée). — Le garçon de Libby Holman Reynolds a mis au monde hier soir, ne pèse que trois livres et demi, au dire du Dr W. Vaux. Il faut le tenir dans un incubateur.

La mère et l'enfant se portent bien, cependant.

Le père de l'enfant, Smith Reynolds, mourut à l'âge de 29 ans d'une blessure causée par une balle de revolver, après une fête donnée à son palais de Winston-Salem, le 6 juillet dernier.

La veuve, ex-chanteuse du Broadway, et Albert Walker, 19 ans, ami de la famille, furent accusés du meurtre mais l'accusation fut par la suite retirée faute de preuves suffisantes.

En défense, M. l'abbé Tucci rétorque qu'il avait loué le logement en question alors qu'il était procureur de l'Orphelinat Italien Saint-Joseph et administrateur des propriétés de cette institution. Il note que de nombreuses plaintes contre les locataires lui avaient été faites par les voisins qui avaient déclaré qu'il se faisait à ce logement un grand va-et-vient de personnes à des heures très avancées de la nuit. Il ajoute qu'il a agi de bonne foi en révélant la chose à la police car toutes les apparences laissent croire à des désordres. Il conclut en disant que les arrestations opérées n'ont cependant pas été faites sur sa requête et il demande, en conséquence, le renvoi des trois actions en dommages.

COOPERATION
TORONTO, 12. — Le Canadian National et le Pacific Canadian sont à examiner un projet d'usage collectif de leurs voies entre Windsor et Woodstock par voie de London.

L'Union des Municipalités
QUEBEC, 12. Le congrès de 1933 de l'Union des Municipalités canadiennes sera tenu à Québec, a annoncé le maire H.-E. Lavigne, président de l'Union, hier. Le groupe de la province de Québec du conseil exécutif de l'Union se réunira sous peu pour fixer la date du congrès.

La bulle papale

CITE DU VATICAN, 12 janvier. — (Presse associée). La bulle pontificale proclamant la Sainte Année sera lue à la basilique Saint-Pierre, dimanche matin, par le doyen des protonotaires apostoliques qui s'y rendra directement de la salle du trône où le Pape lui remettra le document.

PEU D'ACCLAMATIONS DANS L'ETAT LIBRE

Une pour le gouvernement et trois pour l'opposition. — Présentation aujourd'hui.

DUBLIN, 12 janvier. — Les acclamations données dès le début une avance de deux sièges à l'opposition sur le parti de Valera. Les rapports ne sont pas encore complets mais on ne prévoit pas d'autres acclamations.

Il y en a présentement quatre. Le président du Dail est l'un des élus. Les trois autres sont des professeurs de Trinity College, tous de l'opposition.

La présentation des candidats à l'élection générale du 24 janvier se cloront ce soir. Les partisans et les adversaires du traité anglo-irlandais de 1931 sont en forces à peu près égales. On s'attend que le nombre des candidats ne soit pas de plus de 250.

Les actes de violence qui ont marqué la première fin de semaine à Dublin et à Sligo semblent avoir pris fin. On se sentait maintenant d'interrompre les orateurs.

Le débat parlementaire sur les dettes de guerre a pris un intérêt tout nouveau à cause des propositions du ministre des finances.

A la Chambre haute, le sénateur Borah des Etats-Unis pouvait témoigner de la parole du président Hoover quant à la révision des dettes internationales. "Et cependant", dit-il, "ces tractations n'ont produit aucun fruit. Après nos sacrifices à Lausanne, l'Amérique ne veut plus nous accorder le moratoire qu'elle nous a fait promettre à l'Allemagne, notre débiteur."

L' "Intransigent" publiait hier une longue entrevue avec M. Laval dans laquelle ce dernier affirme que le communiqué publié à Washington après son entrevue avec le président Hoover "traitait d'obligations internationales et non pas de réparations. Mais cette formule d'obligations comprend les réparations aussi bien que les dettes internationales. Que M. Hoover l'ait désiré ou non, il a uni les deux côtés de la question dans son moratoire et dans l'entrevue qu'il m'a accordée. Vous voyez maintenant de quelle importance étaient ces mots".

Le sergent Marcel Duranleau s'enrôla dans la force constabulaire le 11 janvier 1913.

Le sergent Marcel Duranleau, du poste de police numéro 10, célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de son enrôlement dans la police municipale.

Hier soir le sergent Duranleau était le héros d'une fête intime alors que ses camarades et amis se réunissaient pour le féliciter.

Le 8 janvier 1913 le constable Duranleau était assermenté et entra en fonctions le 11 janvier de la même année. Pendant sept ans il fut attaché au poste numéro 3 pour être ensuite pendant six ans en charge d'un petit poste dans le parc Molson. Il fit ensuite du service au poste 10. Depuis deux ans il est attaché au poste numéro 10.

Le constable Duranleau fut nommé sergent il y a trois ans et est très populaire parmi ses camarades.

Exposition Artistique
OTTAWA, 11. — On a annoncé hier, que la huitième exposition annuelle d'art canadien à la Galerie Nationale du Canada s'ouvrira à la fin de janvier. La réponse des artistes canadiens a été très satisfaisante. Pas moins de 180 artistes ont envoyé leurs travaux. C'est une augmentation considérable sur les précédentes expositions.

Balance de commerce favorable de \$300,000,000 à l'Allemagne

BERLIN, 12. — La balance de commerce favorable de l'Allemagne pour l'année qui vient de se terminer est de 1,200,000,000 de marks (à peu près \$300,000,000), environ la moitié de celle de 1931. Une réduction de 86 pour cent des importations a compensé pour la compression de 55 pour cent des exportations.

DANTZIG ALLEMAND
Dantzig, 12. — Les Allemands ont commémoré, hier, par une manifestation patriotique le 12^e anniversaire de la séparation de la ville d'avec l'Allemagne.

Un aéroplane, sur les ailes duquel on avait écrit "Dantzig reste allemand", survola la ville.

ATTACHES MILITAIRES
BERLIN, 12. A partir du 1^{er} avril, des attaches militaires seront assignées aux ambassades allemandes de Londres, Paris, Rome, Washington et Moscou et auprès

Unanimité du cabinet de Boncour

Déclaration de M. Pierre Laval au sujet du colloque de Washington.

LES DETTES DE GUERRE

PARIS, 12 janvier (Presse associée). — Le conseil des ministres a approuvé, à l'unanimité, aujourd'hui, le programme financier du ministre des finances, M. Henri Chéron, mettant ainsi fin à la possibilité d'une dissension dans le cabinet.

C'est une victoire pour M. Chéron, mais il lui faut maintenant amener à ses idées la commission financière de la Chambre des députés, qui étudiera ses propositions la semaine prochaine.

Il propose de combler un déficit budgétaire de 10,541,000,000 de francs au moyen d'économies et de nouveaux impôts qui transformeront le déficit en un surplus de 238,000,000 de francs.

Le débat parlementaire sur les dettes de guerre a pris un intérêt tout nouveau à cause des propositions du ministre des finances.

A la Chambre haute, le sénateur Borah des Etats-Unis pouvait témoigner de la parole du président Hoover quant à la révision des dettes internationales. "Et cependant", dit-il, "ces tractations n'ont produit aucun fruit. Après nos sacrifices à Lausanne, l'Amérique ne veut plus nous accorder le moratoire qu'elle nous a fait promettre à l'Allemagne, notre débiteur."

L' "Intransigent" publiait hier une longue entrevue avec M. Laval dans laquelle ce dernier affirme que le communiqué publié à Washington après son entrevue avec le président Hoover "traitait d'obligations internationales et non pas de réparations. Mais cette formule d'obligations comprend les réparations aussi bien que les dettes internationales. Que M. Hoover l'ait désiré ou non, il a uni les deux côtés de la question dans son moratoire et dans l'entrevue qu'il m'a accordée. Vous voyez maintenant de quelle importance étaient ces mots".

Le sergent Marcel Duranleau s'enrôla dans la force constabulaire le 11 janvier 1913.

Le sergent Marcel Duranleau, du poste de police numéro 10, célèbre aujourd'hui le vingtième anniversaire de son enrôlement dans la police municipale.

Hier soir le sergent Duranleau était le héros d'une fête intime alors que ses camarades et amis se réunissaient pour le féliciter.

Le 8 janvier 1913 le constable Duranleau était assermenté et entra en fonctions le 11 janvier de la même année. Pendant sept ans il fut attaché au poste numéro 3 pour être ensuite pendant six ans en charge d'un petit poste dans le parc Molson. Il fit ensuite du service au poste 10. Depuis deux ans il est attaché au poste numéro 10.

Le constable Duranleau fut nommé sergent il y a trois ans et est très populaire parmi ses camarades.

Exposition Artistique
OTTAWA, 11. — On a annoncé hier, que la huitième exposition annuelle d'art canadien à la Galerie Nationale du Canada s'ouvrira à la fin de janvier. La réponse des artistes canadiens a été très satisfaisante. Pas moins de 180 artistes ont envoyé leurs travaux. C'est une augmentation considérable sur les précédentes expositions.

Balance de commerce favorable de \$300,000,000 à l'Allemagne

BERLIN, 12. — La balance de commerce favorable de l'Allemagne pour l'année qui vient de se terminer est de 1,200,000,000 de marks (à peu près \$300,000,000), environ la moitié de celle de 1931. Une réduction de 86 pour cent des importations a compensé pour la compression de 55 pour cent des exportations.

DANTZIG ALLEMAND
Dantzig, 12. — Les Allemands ont commémoré, hier, par une manifestation patriotique le 12^e anniversaire de la séparation de la ville d'avec l'Allemagne.

Un aéroplane, sur les ailes duquel on avait écrit "Dantzig reste allemand", survola la ville.

ATTACHES MILITAIRES
BERLIN, 12. A partir du 1^{er} avril, des attaches militaires seront assignées aux ambassades allemandes de Londres, Paris, Rome, Washington et Moscou et auprès

des légations de Varsovie et de Prague. Des attaches navals seront désignées aux ambassades de Londres, de Paris et de Rome. C'est le corollaire de la reconnaissance de l'égalité des armements.

SUPER-TARIFS
Berlin, 12. L'Allemagne a rayé hier, l'Argentine de la liste

Dominion du Canada:—	
Obligations directes ..	\$2,597,676,837
Obligations garanties ..	1,090,285,412
Provinces:—	
Obligations directes ..	1,189,954,030
Obligations garanties ..	221,842,605
Municipalités	1,323,094,066
Grand total des dettes	
publiques	6,332,852,751
Corporations	1,427,215,481

L'année 1932 passe à l'histoire comme "l'année d'Ottawa"

Declare le chancelier anglais de l'échiquier, le très honorable Neville Chamberlain, dans un message du Premier de l'An. — Renaissance de l'empire.

TORONTO, 12 janvier. (Presse canadienne). — Dans un message du Premier de l'An, publié par le "Globe", le chancelier de l'échiquier anglais, le très honorable Neville Chamberlain, déclare: "L'année qui vient de se terminer passera à l'histoire britannique comme l'année d'Ottawa. Le Canada doit assurément être fier à la pensée que sa capitale a vu la renaissance de l'empire. Ottawa éveille en nous non pas tant la pensée des accords concrets qui y furent arrêtés, que la pensée que les pays qui les ont ratifiés, nous songions à la conférence de 1932 plutôt comme le tournant où tout l'empire résolut d'employer sa vaste puissance à la création d'un commerce intra-impérial et accomplir les premiers pas à cette fin.

KAUFFMAN NE SE PRESENTE PAS EN COUR ET LE JUGE ORDONNE D'EMETTRE UN SECOND MANDAT

Le prévenu devait recevoir sa sentence mardi matin avoir été trouvé coupable de complicité pour crime d'incendie. — Son cautionnement de \$20,000 est "noté" par le juge. — Complices.

Un nouveau mandat a été émis contre Isaac Kauffman, mardi, par le juge Monet, en Cour des Sessions, parce que le prévenu n'est pas présenté pour recevoir sa sentence.

Le cautionnement de \$20,000 donné en garantie pour la mise en liberté provisoire de Kauffman, a été "noté" par le juge et ne pourra être retiré que lorsque l'on aura retrouvé l'accusé et qu'il se présentera devant le tribunal.

On se souvient que Kauffman, âgé de 52 ans, domicilié au numéro 351 de la rue Elm, fut, il y a quelque temps, trouvé coupable de complicité pour crime d'incendie au Château Quinlé, à Saint-Marguerite où cet hôtel fut détruit par le feu. Plusieurs des complices de Kauffman ont déjà été trouvés coupables et sont actuellement au pénitencier. L'un des complices, le notaire P. Ernest Laroche, a été condamné à 3 ans de bannissement.

Le matin quand la cause fut appelée pour sentence devant le juge Monet, Kauffman ne se présente pas et son procureur, Me Myer Gross, déclara avoir un certificat du docteur Martin Hamilton Dickman, de l'hôpital Bellevue, de New-York, disant que

LES TROIS CADAVRES ENCORE EMPRISONNES DANS L'AUTO FATALE

Trois tentatives faites en vain par le scaphandrier Laforest pour repêcher la voiture dans le chenal, vis-à-vis de Sorel.

SOREL, 12. — (Spécial à "La Patrie"). — Plus de quinze cents personnes ont suivi le 19 les tentatives faites et dangereuses faites par un scaphandrier pour atteindre dans le fond du chenal l'auto qui a coulé, jeudi soir dernier, en traversant le pont de glace, entre Saint-Joseph de Sorel et Berthierville, et dans laquelle ont été entraînés à la mort trois personnes, M. Joseph Salvas, ancien maire de Berthierville, son fils, Paul, âgé de six ans, et M. Antonio C. Meunier de Joliette.

Par trois fois le scaphandrier, M. Raoul Laforest, a tenté en vain d'atteindre l'auto. Il venait de repêcher l'auto et le scaphandrier, lors de l'une de ses plongées, M. Laforest déclara qu'il n'avait pu remonter à la surface, parce que les câbles de son appareil étaient enroulés au bas de son échelle maritime de 65 pieds.

Avec beaucoup de précaution et une grande précision, l'équipe, sous la direction du capitaine Augustin et de M. Arthur Laprade, est parvenue à remettre dans leur ordre normal les câbles et le scaphandrier Laforest revint aussitôt à la surface disant que la force du courant dans le fond du chenal était tellement grande qu'il lui était impossible de descendre plus loin que le bas de l'échelle. Il dit aussi que ce qu'on avait cru être l'auto lors de sondages faits auparavant, n'est en réalité qu'un petit monticule de terre. L'endroit exact

Six cents hommes au travail pour 15,000 tonnes de papier

OTTAWA, 12 (Du correspondant de "La Patrie"). — On apprend de source à peu près certaine, que la compagnie E. B. Eddy, ayant consenti, avec deux autres journaux américains un contrat pour 15,000 tonnes de papier par année, pendant cinq ans, emploiera immédiatement environ 600 hommes. Ces hommes seront affectés en partie aux usines de Hull, et en partie aux chantiers

38 morts et 100 blessés

Au cours des émeutes en Espagne. — Suppression des désordres. — Précautions extraordinaires. — Danger de grève générale à Séville. — Centaines d'arrestations.

MADRID, 12 janvier. (Presse associée). — Un rapport officiel indique que les soulèvements radicaux signalés de côté et d'autre en Espagne ont échoué.

Les autorités prennent des précautions extraordinaires à Séville, Barcelone, Cadix et Madrid pour empêcher le mouvement de se répandre aux employés des chemins de fer, des mines et de la métallurgie.

Les relevés officiels portent 38 tués et plus de 100 blessés pour les trois jours des troubles, provoqués la plupart par des assauts contre les casernes de la police et des troupes.

Le mouvement vivait, apparemment, à la satisfaction d'armes. Les attaques devaient être exécutées dimanche pendant la sortie des troupes. Les combats de rue étaient destinés à semer la panique.

ESCARMOUCHE

Au moins sept personnes ont été tuées à Barcelone où l'on s'est battu en face du palais de justice et du terminus du chemin de fer.

Une bataille qui dura jusqu'à la nuit, hier, à Sagor, province de Valence, entre une troupe de communistes et des gardes civils, s'est terminée par la mort de trois gardes.

Dix rebelles et deux gardes ont été tués, les autres blessés.

On a trouvé deux bombes dans l'Opéra de Madrid. La capitale est calme par ailleurs.

On apprend de Séville que les

LA SECURITE SUR LA ROUTE CONSTITUE LE PLUS GROS PROBLEME

Pour l'automobiliste. — Vingt-neuvième réunion annuelle du Royal Automobile Club. — M. Charles M. Black réélu président.

La vingt-neuvième assemblée annuelle du "Royal Automobile Club of Canada", s'est ouverte lundi dans la suite royale de l'hôtel Ritz-Carlton, sous la présidence du colonel Paul R. Hanson, ancien président de l'organisation, qui remplaçait le président Charles M. Black, actuellement en voyage en Europe. La discussion qui suivit la lecture du message présidentiel par M. George

amélioré des rues ont été faits d'une façon élaborée à Montréal depuis quelque temps", dit M. Black, "et bien qu'il y ait matière à critique en certains endroits, les installations constituent une amélioration appréciable de la circulation."

Toujours à la question des impôts, M. Black signale que le club a réussi à convaincre le gouvernement provincial à ne pas augmenter la taxe sur la gazoline de deux cents, mais d'un cent.

La sécurité pour les usagers de la route est l'un des problèmes les plus vifs, dit M. Black, et en dépit des efforts de toutes les parties intéressées, les accidents mortels, les pertes de vie multiples de façon alarmante. Le principe de la sécurité est en somme l'affaire de l'automobiliste et du piéton et l'éducation du public devrait être faite dans ce sens.

En ouvrant le débat sur le message présidentiel, M. A. L. Caron, un ancien président du club, exprima l'avis qu'il y avait danger d'exagération en fait de signaux d'arrêt, de stationnement prohibé et dans la multiplicité des contrôles de circulation. Il alléguait de plus que les impôts sur les véhicules-moteurs étaient trop élevés dans la province et que les automobilistes n'obtenaient que peu de chose en retour du paiement des taxes. Il critiqua le rond-point du boulevard de l'avenue du Parc, où une surface une aurait été préférable et il demanda pourquoi les véhicules-moteurs ne pourraient utiliser la voie des tramways, aux zones de sécurité, lorsqu'il n'y a pas de tramways, au lieu d'avoir à passer à droite et ainsi congestionner la circulation.

M. Theodore G. Morgan, un ancien président, dit ne pas admettre toutes les prétentions de M. Caron en ce qui concerne les signaux d'arrêt, car ce système a grandement amélioré la circulation dans les rues de la métropole. Quant au stationnement, c'est là une question, suivant M. Morgan, de commodité individuelle qui doit se régler à l'intérêt du public en général.

M. Howard W. Pillow demanda si des mesures ne pouvaient être prises dans le monde de l'automobile, les rapports soumis à l'assemblée ont démontré que l'année avait été fructueuse en activités de toutes sortes, dans le meilleur intérêt de l'automobilisme, que la sécurité sur la route avait fait l'objet d'une attention particulière, que les membres de l'association avaient été bien maintenus et que la stabilité financière de l'organisation était demeurée intacte.

Le message présidentiel, que M. MacNamee, secrétaire général, porta principalement sur les problèmes de la circulation et ceux inhérents à cette question des plus vitales.

En dépit des conditions existantes dans le monde de l'automobile, les rapports soumis à l'assemblée ont démontré que l'année avait été fructueuse en activités de toutes sortes, dans le meilleur intérêt de l'automobilisme, que la sécurité sur la route avait fait l'objet d'une attention particulière, que les membres de l'association avaient été bien maintenus et que la stabilité financière de l'organisation était demeurée intacte.

Le message présidentiel, que M. MacNamee, secrétaire général, porta principalement sur les problèmes de la circulation et ceux inhérents à cette question des plus vitales.

En dépit des conditions existantes dans le monde de l'automobile, les rapports soumis à l'assemblée ont démontré que l'année avait été fructueuse en activités de toutes sortes, dans le meilleur intérêt de l'automobilisme, que la sécurité sur la route avait fait l'objet d'une attention particulière, que les membres de l'association avaient été bien maintenus et que la stabilité financière de l'organisation était demeurée intacte.

Le message présidentiel, que M. MacNamee, secrétaire général, porta principalement sur les problèmes de la circulation et ceux inhérents à cette question des plus vitales.

En dépit des conditions existantes dans le monde de l'automobile, les rapports soumis à l'assemblée ont démontré que l'année avait été fructueuse en activités de toutes sortes, dans le meilleur intérêt de l'automobilisme, que la sécurité sur la route avait fait l'objet d'une attention particulière, que les membres de l'association avaient été bien maintenus et que la stabilité financière de l'organisation était demeurée intacte.

UNE FEMME A ETE ATTAQUEE BRUTALEMENT

Par un bandit qui la bailloonne et l'abandonne inconsciente après avoir déchiré ses vêtements dans l'espoir d'y trouver de l'argent.

Une femme, Mme J.-Edmond Beaulieu, 781 rue Lacasse, a été victime d'un lâche attentat lundi soir vers 8 h. 15 alors qu'elle était seule chez elle en compagnie de sa fille âgée de 3 ans.

Mme Beaulieu fut attaquée par un jeune homme qui la baillaonna et déchira ses vêtements afin de s'emparer de l'argent qu'il croyait



MME J. E. BEAULIEU, victime d'un lâche attentat.

trouver sur sa personne. La victime a été choquée par l'acte de violence et a perdu connaissance.

M. Beaulieu, le mari de la victime, était dans sa boulangerie à l'arrière de la maison lors de l'attentat. L'agresseur s'est emparé d'un sac contenant toutes les recettes de la journée.

M. Beaulieu venait de quitter la maison pour se rendre dans sa boutique lorsque l'inconnu sonna à la porte. Mme Beaulieu, croyant avoir affaire à quelqu'un qui venait demander du travail, fit passer le visiteur dans une petite pièce située près de la porte d'entrée.

Sur une table, se trouvait le sac contenant l'argent. Quand l'individu se pencha pour le saisir, Mme Beaulieu se leva et le repoussa.

En entrant l'individu s'empara de ce sac et, une fois rendu dans le petit bureau, fit mine de s'en servir. Mme Beaulieu s'y opposa et une lutte s'engagea entre les deux.

Mme Beaulieu, qui est âgée d'environ 39 ans et est très forte, résista et porta plusieurs coups au bandit, mais ce dernier parvint à la baillaonner avec le bras qu'il tenait à la main et elle perdit alors connaissance.

Le bandit s'empara du sac et le jeta ensuite les vêtements de la victime afin de trouver l'argent qu'il croyait que celle-ci portait sur elle.

Quelque temps après le départ du bandit Mme Beaulieu revint à elle et donna l'alarme à son mari qui appela la poste de police numéro 17 et porta plainte.

Mme Beaulieu a déclaré à notre représentant ce matin que la fenêtre de la petite chambre où était l'argent donne sur une allée extérieure. Il est fort probable, ajoute-t-elle, que le bandit a vu son mari déposer cet argent sur la table.

SEABROOKE PAIE SA DETTE A LA SOCIÉTÉ

Il est monté sur l'échafaud, à Ottawa, la nuit de lundi, pour le meurtre de Paul Lavigne.

OTTAWA, 12. (P. C.). — William G. Seabrooke a été pendu de bonne heure mardi à la prison du comté de Carleton en expiation du meurtre de Paul Lavigne, commis d'un poste de gazoline d'Ottawa. C'est la première exécution capitale à Ottawa depuis celle de Patrick James Whelan, l'assassin de D'Arcy McGee en 1869.

Seabrooke a été pendu à une heure moins dix minutes ce matin par le bourreau Sam Edwards. En montant sur l'échafaud Seabrooke s'est tourné vers le Sheriff Crooks à qui il a dit: "Ne craignez rien. Je serai bien". Quelques minutes plus tard, on hissa le drapeau noir pour annoncer sa mort à l'extérieur.

Le meurtre de Paul Lavigne fut commis dans la nuit du 12 décembre 1931. Seabrooke fut arrêté peu après et trouvé coupable au procès qui s'ensuivit. La cause fut portée en appel mais le condamné fut trouvé également coupable. Un récent appel à la clémence du ministre de la Justice fut rejeté et une réforme de l'échafaud de la vieille prison, rongé par la rouille et converti de prisonnière, a dû être presque entièrement renouvelé pour cette exécution.

TORONTO. — Les courtiers en mines Harold Mowatt et Duncan McGillivray ont été libérés hier du pénitencier de Portmouthe.

Préservé d'un vice de langue

Par l'emploi de la main gauche. — Conflit entre les forces nerveuses des deux hémisphères cérébraux. — Bourcier à Oxford.

MINNEAPOLIS, 10 janvier. (Presse associée). — David St. Clair, Minneapolite, récent gagnant d'une bourse Rhodes, est gaucher mais il ne bégaye plus.

ST. CLAIR entra récemment à la clinique des défauts de langue de l'université de Minnesota. Il fallut le faire redevenir gaucher, comme il était auparavant, pour le guérir de son bégaiement.

"NOUS avons supposé, déclare le Dr Bryn Bryngelson, directeur de la clinique, que la réorganisation du contrôle nerveux dans les deux hémisphères cérébraux pouvait être accomplie par l'emploi de l'autre main. Nous étions tombés juste.

"L'EXPLICATION physiologique c'est que l'un des deux hémisphères domine. Lorsque l'autre est appelé à donner une direction aux nerfs, les deux forces viennent en conflit si elles sont à peu près d'égale force."

ST. CLAIR partira pour l'université d'Oxford, l'an prochain. Il est étudiant en géologie et en mine à l'université de l'Oklahoma.

ON ADMETTRA A NEW-YORK NOS MEDECINS INSCRITS DES 1925

Cet important Etat de la République voisine reconnaît officiellement les études médicales données à l'université de Montréal.

M. le docteur Téléphore Parizeau, vice-doyen et directeur des études de la Faculté de Médecine à l'université de Montréal, vient de communiquer aux journaux que dorénavant tous les étudiants inscrits à la Faculté de Médecine de Montréal depuis octobre 1925 pourront voir leur présentation de leur diplôme, exercer leur profession dans l'Etat de New-York, à condition de se conformer aux exigences ordinaires, soit de passer l'examen à la licence et à la pratique.

Voici dix ans, l'université de Montréal avait entrepris des négociations dans le but d'obtenir cette précieuse reconnaissance officielle de l'Etat de New-York.

Sur les instances de plusieurs Américains diplômés de l'université de Montréal et de médecins canadiens émigrés aux Etats-Unis, on les a reprises, il y a un an et demi, la maladie de l'inspecteur de l'Etat de New-York, qui avait refusé jusqu'ici le geste officiel de l'Etat américain. Et hier, la Faculté recevait sa reconnaissance officielle.

Voici la déclaration que nous a faite à ce sujet M. le docteur Parizeau: "Les autorités de la Faculté de Médecine de l'université de Montréal ont reçu une communication fort intéressante de M. H. Horner, commissaire de l'Education supérieure (Commissioner for Higher Education) pour l'Etat de New-York."

"A la suite d'une demande adressée par la Faculté au State Board of Education, celui-ci avait confié au docteur Harold Rypins, le secrétaire du Bureau d'Examinations, le soin de faire une reconnaissance officielle des programmes d'études et des facilités matérielles de l'université. Les heureuses conséquences de cette inspection se sont traduites sous forme d'un rapport favorable de la part de docteur Rypins."

"Le rapport en question a été approuvé par les membres du Board of Trade Education avec effet rétroactif à partir d'octobre 1925, ce qui est particulièrement intéressant. Ceci veut dire en effet que les élèves inscrits à la Faculté de Médecine à cette date et depuis, n'auront qu'à produire leurs diplômes et seront d'emblée admis aux examens de médecine de l'Etat de New-York."

LE COMITE DES PENSIONS

OTTAWA, 12. — (Du corr. de "La Patrie"). — Le comité présidé par le J. L. A. Audette, chargé de faire enquête sur la loi des pensions militaires a décidé d'entendre d'ici jeudi tous ceux qui ont intérêt à une réforme de cette loi. Le comité tiendra donc trois séances publiques.

L'honorable docteur M. MacLaren, ministre des Pensions a présenté le J. L. Audette aux membres du Comité. Il a remplacé le juge Rinfret qui a été forcé d'en abandonner la présidence à cause du surcroît de travail à la Cour Suprême.

NORTH-BAY, Ontario. — Essa Ayoub, jeune bandit de Kirkland Lake, a été condamné, hier, à 15 ans de prison pour vol à la Banque de Montréal et à trois ans de réclusion pour avoir blessé l'agent J. Bélanger.

Plan de rétablissement sur le pied de 1927 des industries américaines

Le gouvernement compenserait les pertes encourues du fait de l'excédent de la production. — Proposition de la "Federal Reconstruction Corporation".

WASHINGTON, 10 janvier. (Presse associée). — M. C. A. Miller, président de la "Federal Reconstruction Corporation" estime que le plan de redressement économique américain prévoyant le rétablissement des industries au rythme qu'elles avaient en 1927 est ce qui se rapproche le plus de la solution de la crise.

Approuvé par 83 1-3 pour cent des industriels qui l'ont examiné, le projet stipule que le gouvernement fédéral s'engagera à compenser toutes les pertes encourues par l'industrie.

RECENNEMENT

Les banques s'enquerront auprès de leurs clients des crédits nécessaires pour permettre leurs industries en marche sur le pied de 1927 et du nombre d'ouvriers qui recevront ainsi de l'ouvrage, des quantités de matière première à acheter et enfin de la nature et de la quantité de l'augmentation du rendement.

Cette information serait coordonnée, par l'intermédiaire des banques, par la réserve fédérale, par la "Reconstruction Corporation". Armée de ces données, qui lui donneront un tableau d'ensemble de la situation industrielle du pays, la corporation décidera alors s'il convient de donner suite au dessein.

Dans l'affirmative et avec l'autorisation du Congrès, la corporation inviterait les banques à avancer des prêts à leurs clients. Elles seraient garanties contre les pertes par la proportion du prêt non couvert par la vente de l'augmentation de la production.

LE MAIRE, LE SECRETAIRE ET LE GREFFIER DE SAINT-ULRIC DE MATANE TRADUITS EN COUR

On les accuse de s'être approprié des fonds destinés aux travaux de secours directs. — Enquête conduite dans toute la Gaspésie. — Envoyés au procès.

RIMOUSKI, 12. Accusés de s'être appropriés des fonds destinés aux travaux de secours aux chômeurs, MM. P.-A. Parent, maire de Saint-Ulric de Matane; J.-A. Gosselin, secrétaire de cette municipalité; et J.-B. Roy, greffier, ont protesté de leur innocence lors de leur enquête préliminaire qui fut tenue le 4. Ils subirent leur procès le 21 janvier prochain.

Une seconde accusation, celle d'avoir conspiré pour frauder, a été en plus portée contre Gosselin et Roy, qui protestèrent également de leur innocence sous cette accusation.

Les poursuites contre les trois prévenus ont été intentées par le département du procureur-général de la province à la suite d'une longue et sévère enquête sur la distribution des fonds de secours aux chômeurs dans toute la péninsule de Gaspé. Me Valmore Bliven, c.r. de Québec, représentant la Couronne et Me Robert Taschereau, c.r., représentant la défense.

Le maire Parent a témoigné et a déclaré qu'en vertu d'une entente entre les municipalités, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, les dépenses pour les travaux de secours aux chômeurs devaient être défrayées à parts égales par chacun des trois groupes. Il ajouta que sa municipalité n'était pas en état de payer sa part des travaux de secours et une entente fut conclue, entre le conseil municipal et les chômeurs du village. Par cette

entente ceux qui obtenaient, de l'emploi en vertu de la loi des secours aux chômeurs ne recevraient que la moitié de l'heure pour une journée de dix heures.

Ainsi les ouvriers obtinrent \$1.50 par jour pour une journée de dix heures, tel qu'entendu, mais d'après les rapports envoyés au gouvernement provincial, il paraissait que les ouvriers avaient travaillé huit heures par jour à un salaire de 30 sous de l'heure. Les hommes qui possédaient des chevaux dont on avait besoin afin d'exécuter les travaux de secours ordonnés furent payés \$2.25 pour une journée de dix heures. Cette déclaration fut faite par M. Parent à l'enquête. Cependant, les rapports transmis au gouvernement indiquent que ces hommes avaient des chevaux requérant un salaire de \$4.50 pour une journée de huit heures.

Plusieurs témoins de la Couronne furent entendus le 4. Les noms de ces témoins apparaissent dans les dossiers de la municipalité comme ayant été employés aux divers travaux de secours aux chômeurs. Il semble également d'après les rapports qu'ils avaient été payés. Cependant, ils témoignèrent n'avoir pas reçu un seul sou de la municipalité.

Cette enquête a soulevé un intérêt facile à comprendre dans toute la région de la Gaspésie. Le gouvernement provincial, par l'entremise du procureur-général, continue l'enquête dans plusieurs autres municipalités.

Conventum

TORONTO, 10 janvier. (Presse canadienne). Les anciennes élèves de la Congrégation Notre-Dame de Montréal, domiciliées hors de Toronto ont tenu leur première réunion ici hier soir.

Les dames de la Congrégation ont récemment établi un convent de leur ordre à Toronto.

Une quarantaine d'anciennes élèves des convents de Montréal et de Kingston assistèrent à la réunion.

Mgr Camille Roy en Europe

QUEBEC, 12. (Du correspondant de "La Patrie"). — Mgr Camille Roy, p.s., v.g., recteur de l'université Laval et directeur de l'Ecole Normale supérieure, partira au début de février pour Paris où il donnera une série de conférences en Sorbonne. Il donnera également des conférences dans d'autres milieux universitaires. Européens. Ces conférences porteront sur la littérature canadienne et la langue française.

EDMONTON. — Spooner Oils Limited et Arthur Gillespie Spooner ont obtenu droit d'appel à la cour suprême du Canada au sujet de la validité de la loi provinciale pour la conservation de l'essence dans la vallée Turner.

PARIS. — Le dramaturge Paul Billaud, est décédé hier à l'âge de 78 ans.

NOTRE PRODUCTION DE CHARBON A BAISSE EN NOVEMBRE DE 1932

Nos importations ont été aussi moins élevées.

La production du charbon au pays en novembre a atteint 1,263,167 tonnes, soit un déclin de 17.6 p.c., comparé à la moyenne des 5 dernières années durant le même mois.

Sur ce total les mines de l'Alberta ont produit 608,380 tonnes, et celle de la Nouvelle-Ecosse 375,115 tonnes.

Nos importations de charbon en novembre ont baissé de 9.7 p.c. à 1,508,202 tonnes. Nos exportations se sont élevées à seulement 33,255 tonnes.

Nous avons importé 197,694 tonnes de charbon anthracite anglais et 125,027 tonnes de charbon anthracite américain.

EDMONTON. — Spooner Oils Limited et Arthur Gillespie Spooner ont obtenu droit d'appel à la cour suprême du Canada au sujet de la validité de la loi provinciale pour la conservation de l'essence dans la vallée Turner.

PARIS. — Le dramaturge Paul Billaud, est décédé hier à l'âge de 78 ans.

Le tirage des chansons de Mlle Petkerea atteint les 500,000

NEW-YORK, 12 janvier. (Presse associée). — Bernice Petkerea, 25 ans et qui plus est, jolie, est devenue une célébrité du Tinny. Alley en moins d'un an, grâce à l'inspiration provoquée par le spleen dans un club de nuit.

En moins de dix mois, la jeune femme a composé p.s. millions de chansons pour les journaux de la nuit. Les éditeurs lui ont réclamé sans cesse de nouvelles. Tinny Alley définit un "hit" l'oeuvre qui se vend à 50,000 copies. Sa "Lullaby of the Leaves" a atteint les 500,000 et la vente va bon train. "Mlle" Petkerea reçoit le droit de tondre en mars dernier dans une boîte de nuit où elle s'était rendue en compagnie de son mari, E. R. Conne, compositeur de programmes de radio, et d'un liste amusant le parqu岸 et que l'orchestre charivariant, elle prit un crayon et nota sur le dos d'un menu un air qui lui passait par la tête.

Un de ses voisins était Joe Young, compositeur de "Mammy" et d'autres chansons qu'il interpréta Al Johnson. Young trouva les mots. Mlle Petkerea intitula la "Starlight" la chanson que tout le continent la fredonna l'été dernier. C'était le commencement de la gloire et de la fortune.

LE TRICOT



Costume de laine, de ton noir et blanc, à la fois chic et seyant, porté ici par Dorothy Mackaill, de la Paramount.

COURRIER de Louise

LYSE—La cohorte des bons souhaits m'est venue à l'esprit, toutes les étonnances que l'on reçoit toujours avec un plaisir qui n'est pas loin d'être aussi grand que celui de l'attente, lorsque nous sommes des petits enfants attendant la visite du petit Jésus et du Père Noël.

OVELLE—Vous n'êtes jamais trop tard, et tout ce qui me vient de votre amabilité me trouve en chantant. Je vous remercie et je voudrais en guise de souvenir, vous voir plus souvent à l'avenir. Je suis ravie que vos correspondants français disent autant de bien de notre "Royaume des Femmes". C'est une excellente idée que vous avez eu de faire connaître à nos amis de l'étranger.

MAGDELEINE—Non pas "uniquement", mais aimable, il ne faut pas ainsi se tromper de mots, puisque l'on se trompe aussi de signification... et alors, si cela devient très grave. Que l'été vous trouve assidue à la collaboration. Lorsque l'on possède une plume personnelle et originale, il ne convient pas de la laisser rouiller.

SYLVIE D'ARIS—Oui, j'accorde, avec plaisir, les souhaits charmants et la non moins charmante amie qui me les envoie.

J. CHANTERELLE—C'est en effet un génie bienfaisant qui vous fait prendre la route qui mène chez nous, et chaque fois que vous y apportez le charme de votre personnalité, il se fait ici entre vous et ceux qui vous lisent, une communion intense de pensée qui vous apparente avec notre grande famille intellectuelle. Le bonheur.

LA DENTELLE



Somptueuse et légère à la fois, cette robe du soir en dentelle noire crée, épouse la ligne des hanches pour s'évaser ensuite en une harmonieuse ampleur. Le corsage en corolle s'attache aux épaules par deux brides de perles.

Le Royaume des Femmes

La loquacité masculine

En passant, je veux contribuer, pour ma faible part, à discréditer une légende mise en circulation par la vanité du mâle. Lequel d'entre nous, gent culottée, n'a pas, d'un ton de supériorité ironique et bassement plaisante, la loquacité féminine? Lequel n'a pas râlé tant de meetings fréquentes du beau sexe, dont le prétexte varie: absorption de tasses de thé, exécutions musicales, œuvres de charité, etc., mais, dont la véritable raison d'être est d'échanger des paroles? Soyons francs pour une fois, et reconnaissons que, de notre côté, nous faisons exactement la même chose et que, seuls les prétextes diffèrent. C'est entendu, nous ne pratiquons pas les five-o'clock et les réunions de couture. Mais, au fond, dans les assemblées diverses, politiques, bienfaitrices, sociales, où se dépense une si large part de notre activité, dans nos académies, dans nos conseils d'administration, nos commissions, etc., combien de minutes sont réellement et utilement consacrées à la discussion sérieuse et efficace des hautes questions débattues? Combien, au contraire, sont gaspillées en vaines formules, en périodes redondantes, en stérile phraséologie, en compliments, en excuses, en exercices verbaux sonores et creux dont la seule explication, qui ne les justifie pas, est dans le plaisir que trouve l'homme à enfler des mots qui caressent son oreille en chatouillant sa vanité? Essayez de faire ce départ des instantanés consacrés au travail et de ceux qui sont perdus dans ces lamentables gymnastiques: pour peu que vous ayez quelque pudeur, vous hésitez pas à avouer de quel côté penche la balance. Et les hommes, quand madame votre épouse rentre en retard de ses visites, ce sera avec un sourire moins descendant qu'aux facilités de son après-dîner, vous opposerez la substantielle gravité des séances et réceptions diverses qui auront occupé le votre.

Vous me direz: — Soit. Et après? Quel mal à cela? On parle trop, c'est entendu. Mais on pourrait faire bien pire.

Cela est parfaitement exact. Et je déclare de grand cœur qu'il y a beaucoup mieux à avoir que de consacrer à des assésinations ou à des cambriolages quelques minutes qu'il est si possible à économiser. Malheureusement, en général, le temps dévolu à ces paroles superflues est rarement au détriment des sottises ou des vilénies que nous avons à commettre. Trop parler n'a jamais empêché une mauvaise action. Au contraire, cela a aidé à en préparer un grand nombre.

André LICHTENBERGER.

Le cri du pauvre monte jusqu'à Dieu mais il n'arrive pas à l'oreille de l'homme.

Lamennais (1834).

de leur famille, de nous rester sympathiques et de nous suivre de loin, veulent bien, de temps en temps venir nous apporter la preuve tangible qu'elles nous sont devenues attachées par les liens du bien aussi par l'esprit. Votre lettre est l'une de ces bonnes nouvelles que je reçois assez souvent des anciennes et cela reconforte et cela aide à poursuivre la carrière qui ne manque pas de compensations, mais autour de laquelle gravitent les petits ennuis inhérents à toute situation, les intrigues et tout ce qui est moins beau que ce que m'apporte l'ancienneté, mais d'ancienneté dont l'ambition n'a pas altéré le cœur. Revenez, les plus jeunes ont souvent besoin du regard bienveillant et de l'affection de celles qui les ont précédées. Ces articles me furent envoyés par une ancienne qui m'est revenue dès la première heure ici. Une plume de votre temps qui m'est une excellente amie, aussi.

JEANNE SAINT-DENIS— Vos vœux fraternels bon le parfum balsamique des chers Cantons de l'Est, dont je ne salue comme des choses les plus belles de ma vie. Merci.

TATO— Je pense à vous sans qu'il y ait de raison, mais j'ai l'esprit si las, qu'il me semble qu'il s'y trouve un grand trou, laissez votre pensée venir le combler, par une de ces bonnes lettres qu'il me fait toujours bon de lire.

BERTHE— Et comment vous laissez-je de côté, en évoquant les amitiés d'antan, vous dont je n'évoque jamais le souvenir sans un peu d'émotion, par toute la délicatesse qui s'y rattache. Les petites se portent bien, et le papa Doc?

LOUISE.

Amour! Amour!

Une jeune femme s'est présentée, un jour, à la clinique de l'hôpital Notre-Dame, en se plaignant d'être devenue subitement sourde.

Le docteur en charge — à qui bon vous dire son nom puisqu'il n'y a pas de cure merveilleuse à vanter — interrogea longuement la jeune patiente. Car, elle était jeune, la malheureuse, et tout le monde sait qu'une jeune femme sourde est cent fois plus à plaindre qu'une vieille femme qui le serait — sourde aussi.

Donc, le sympathique spécialiste interrogeait la jeune sourde, qui était bien puisqu'on entendait crier le médecin du troisième étage. Était-ce héréditaire? Était-ce un courant d'air? Un rhume? Enfin, quoi? A toutes les questions la jeune sourde répon-

Causerie

Finies les fêtes du Premier de l'An... Nous voici à la mi-janvier... Poignées de mains, souhaits, visites, toutes ces choses plus ou moins vraies selon les gens qui les échanget, sont maintenant du passé.

Déjà nous nous sommes habitués à regarder d'un oeil plus familier ce chiffre étranger venu après la onzième heure supplanter cette vieille année... Si elle fut plutôt méchante, pour plusieurs, elle nous était presque devenue chère, l'année disparue, parce que justement l'on s'attache à ce qui fait souffrir, lorsque surtout cette cruauté est inconsciente.

Chaque année nous nous demandons ce que l'on va connaître de joies et de mélancolies. Il convient aussi de nous interroger afin de savoir où nous allons. Ne restons pas sans désir et sans curiosité. Vivons notre vie—vivante. Et puis, malgré certaines difficultés, conservons autant que possible la sérénité, gardons-nous l'âme souriante. Ne commençons pas cette année comme des vaincus chargés de chaînes, de lourds pressentiments. Sommes-nous des courageux, des optimistes?... Appartenons-nous plutôt à une génération de tristes ne sachant plus sourire devant la vie.

Que deviendrait alors la prochaine génération sous de tels exemples?

Mais non, nous savons toutes, mes chères lectrices, que la vie ne finit pas à nous, et que le malheur le plus grand n'est pas définitif. Nous subissons, hommes et femmes, en ce moment, avec plus ou moins d'acuité, une crise démolissante, mais, cette crise mondiale n'est pas unique dans l'histoire: vers le milieu du siècle dernier, le monde connut la même débauche de l'économie. Après quelques années, le monde reprit son cours normal.

L'univers tira de bonnes leçons de la crise économique d'il y a 75 ans, puis depuis le début du vingtième siècle, on oublie, avec la marche très rapide du progrès, beaucoup de leçons qu'il eût été nécessaire de retenir. Et voilà, nous réapprenons malgré nous la leçon. Tout le monde est au "pensum", ceux qui ne l'ont pas mérité comme les autres, et peut-être plus que les autres, tant il est toujours vrai qu'ici-bas, les bons paient souvent pour les moins bons et, il faut bien le dire—les méchants.

C'est vrai que l'existence est pénible, que le commerce est difficile et que nous sommes un peu effrayés par toute la misère qui circule dans le monde de la finance et dans le monde tout court.

Pourtant, qui de nous, en écoutant les cloches vibrer leurs mélodies sonores, au cours des fêtes que nous venons de passer, ne s'est pas senti reconfortée d'un soupçon d'apaisement?

Conservons en nous cette clarté sereine qui pose des ailes à notre énergie et qui rend plus indigent, plus pitoyable aux imperfections d'autrui. En regardant au-delà de nous, nous apercevons vite tout ce qui est nécessaire à nous rendre plus modestes et moins intransigeantes.

LOUISE.

APPASSIONATA



Robe de tulle noir avec deux volants très amples pour la jupe. La pèlerine de tulle enlève les bras, tandis qu'un corsage de perles enveloppe le buste de ses reflets. Le contraste entre la nudité du tulle sombre et les feux d'étoiles du corsage est le plus heureux effet.

daît négativement, mais en rougissant de plus en plus fort.

Après maintes sollicitations, elle finit par avouer que son "cavalier", de retour de voyage, l'avait fortement embrassé à l'oreille, et que depuis lors, elle n'entendait plus rien.

Et en effet, après avoir examiné l'oreille, le docteur constata la rupture du tympan et une forte inflammation des organes.

Vous le voyez, l'amour ne rend pas seulement aveugle, il peut aussi rendre sourd. O, amour, amour!

Ragoût à l'irlandaise. — Ragoût dans une cocotte en fonte des morceaux de poitrine de mouton pas trop grasse; mettez du sel, du poivre, deux oignons, des pommes de terre. Arrosez d'un grand verre d'eau. Couvrez la cocotte et laissez cuire à tout feu pendant trois heures.

Servez dans un plat creux chaud, saupoudré de persil haché.

"Ne méprisez pas la sensibilité de personnes. La sensibilité de chacun, c'est son génie."

Bachelard (1931)

La musique est civilisatrice

Je n'ai pas envie de faire l'apologie de la musique, cet art divin qui charme, élève et rend meilleur, car s'il faut avoir acquis certaines connaissances pour apprécier la peinture et la poésie, il n'en est pas ainsi pour la musique, qui est un enseignement de l'âme à l'âme, un écho plus ou moins distinct, des merveilleuses harmonies de la vraie Patrie.

Pas de papillons noirs qui tiennent aux sons enchanteresses d'une gamme artistique. "Qu'on ait sa mélancolie ou ses vapeurs" que la mélancolie, cette forme légère de l'insanité, vous attire dans ses filets et vous y retienne; que, semblable à un corps sans âme, vous erriez à l'aventure, tant le moral est souffrant... prêtez l'oreille aux mélodieuses inspirations d'un artiste quel que soit l'instrument, l'esprit se dégage de l'étroitesse mortelle et, à mesure que montent les flots de l'harmonie divine, l'âme de la consolation descend dans votre âme et lui rend avec usure les forces qui allaient manquant.

Ce n'est donc pas l'éloge de la musique que je viens faire ici, mais vous parler plutôt de son influence sur la création brute, sur les animaux et les insectes.

Qui ne connaît l'histoire du serpent fasciné par la flûte? des animaux farouches de l'antiquité attirés et soumis aux sons d'une lyre?

On raconte d'Orphée que ses inspirations musicales faisaient agir en cadence les branches des arbres sous lesquels il jouait. Mais laissons la fable et prenons deux faits du temps de Louis XIV, alors que le marquis de Louvois était ministre de la guerre.

Un capitaine du régiment de Navarre, ayant été condamné à six mois de prison, pour quelque brèche à la discipline militaire, demanda et obtint la permission d'adoucir sa retraite par l'usage de son instrument favori, le luth.

Après quatre jours de réclusion, notre musicien s'aperçut que, lorsqu'il jouait, les soldats, sortant de leurs trous, formaient cercle autour de lui, et paraissaient l'écouter avec attention.

Cette découverte le laissa si étonné et comme la musique avait cessé dès lors, la gent sournoise se retira tranquillement dans son logis respectif.

Laissez à ses réflexions, l'officier se reporta aux jours d'Amphion et d'Aaron alors que celui-ci chantait un psaume par les sons de sa lyre et que l'autre, battant des murs de Thèbes, mettait tant d'expression dans le jeu de ce même instrument que les pierres venaient se placer d'elles-mêmes.

Le capitaine ne pouvait se décider à reprendre son luth; car, à part la surprise, il avait une aversion bien naturelle à recevoir pareils hôtes.

Cependant, après six jours de silence, il recommença. Le même auditoire assista au concert et, comme si on eût prévenu les voisins, ou plutôt les voisins, leur nombre s'augmenta tous les jours. Ce qui amena en peu de temps plus d'une centaine de soldats autour de lui. Décidément, cet homme rendait à son talent, notre musicien pria l'un des généraux de lui donner un chat qu'il tenait renfermé dans une cage, quand il n'avait pas d'objections à la compagnie, et mettait en liberté, quand la solitude lui était plus agréable. Détail, dont le comique servit d'un grand adoucissement à la réclusion.

Est-ce la vraie cette histoire? En tous cas ajoutez-y celle-ci qui date de la même époque ou à peu près.

La duchesse de Villeneuve avait un intendant, M. Philippe, qui joignait à sa probité et à son mérite, en général, un talent d'artiste sur plusieurs instruments différents.

Retenu, un jour, par le mauvais temps dans une chambre d'auberge, il sortit de sa poche un instrument à vent, une flûte, et se mit à en tirer des sons, d'abord, puis des airs plus précis. Il n'avait pas joué un quart d'heure encore, quand il vit descendre du plafond en se laissant glisser sur leurs fesses, un petit bataillon d'araignées qui venaient se ranger sur la table à ses côtés pour mieux l'entendre. Surpris, au-delà de toute expression, M. Philippe continua de jouer... et les araignées de l'écouter.

Desireux de connaître le développement de cette scène étrange, il roula l'instrument dans sa poche et... les insectes remontèrent au plafond. Impossible d'en douter, mesdames avaient fait la descente en son honneur, aussi ne furent-elles pas dérangées tant que M. l'intendant voulut demeurer à l'auberge.

Comme moi, vous n'êtes pas obligés d'y croire.

Manon DESLYS.

Souvenirs 1914-1918

La guerre est déclarée. La crainte exaspère l'imagination. Tout voyageur, tout inconnu devient suspect. Dans les campagnes reculées, les paysans à l'espionnage encore lent et fruste ne raisonnent pas et s'affolent.

Donc, un soir, dans le petit bourg limousin de St-P; des Allemands, des espions, des traitres pleins de projets criminels sont signalés à la "belle du bois". Le forgeron qui, de sa maison isolée, les a repérés, prévient le sacristain qui prévient le cantonnier; et par ces trois vétérans tout le bourg s'organise bruyamment la défense.

Les femmes, les hommes encore là, brandissent fourches, râteliers, haches, bâtons noueux. Les

LE BRUN



Très chic et bien seyant, ce costume de lainage brun agrémenté d'une écharpe de ton jaune et brun.

L'AMOUR

J'ai vu, ce soir, l'Amour. Et le fouet à la main. Debout, il châtiait, farouchement et flagellait. Pris au mors, le cheval pour les Muses ailées Qui frappaient l'herbe en fleurs de son sabot divin.

Le monstre hennissait et se cabrait en vain. Tout rose d'une écume où du sang fut mêlé; Et la nuit était bleue et le ciel étoilé. Et l'Amour torturant la bête au noble crin.

Je lui criai: "Vas-t'en, Pégase! prends ton vol, Bondis et rue et romps l'entrave et le hcol: L'Enfant ne suivra pas ton essor, Monie et fuist!"

Mais l'Amour, souriant toujours, de ses mains fraîches, Me montra, qui saignaient encore de ses flèches, Les déchirures d'ombre ouvertes dans la Nuit.

HENRI DE REGNIER, de l'Académie française

enfants suivent en glapissant. Et la petite armée ridicule et brave, court alerter l'instituteur.

L'instituteur, s'il ne veut pas pour couard ne peut qu'obéir sans discuter; poussé en éclaireur par la troupe vociférante et co-

casse il passe devant moi sur la route, plus ahuri que convaincu. La peur est contagieuse. Je commençais à me demander si, après tout...

Lorsque je vis revenir les fourches et les bâtons rassurés et penauds.

Les copions prêts à tous les crimes n'étaient que des bohémiens tremblants de frayeur.

Le Lille, un soir nous écrit: 2 août 1914. La ville est mornée, la population comme lancée d'un cauchemar. Ce sont les soldats qui rient le plus et qui plaisantent. "A moi tout seul, j'esclaffais l'un, je bouffe quatre Prussiens".

Sur l'Esplanade, l'autre soir, il y avait foule comme en un jour de braderie. Et cette multitude,

silencieuse une minute avant, entonna soudain la Marseillaise. Un drapeau soulevé par des mains enthousiastes dominait la foule.

Une grande émotion communautaire nous envahit tous, entraînant les uns à suivre les autres.

Comme l'hymne national se prenait, encore au pied de la statue du général Faidherbe, un grand diable d'Allemand huppé et bête m'hurla: "À bas la France! vive l'Allemagne!" On l'a rapporté lui-même, prévenu mourant, à l'hôpital. Il n'y a qu'un fou pour oser dans un tel moment, venir insulter les Français chez eux...

Anne de ROUILLAC, Nice, janvier 1932.

Petits pois au sucre. — Mettez les pois, sortis de la boîte, dans une passoire et versez de l'eau bouillante dessus. Paillez avec la casseroles avec un oignon de beurre, une pincée de sel, deux ou trois morceaux de sucre. Servez au bout de dix minutes.

LE GRIS POUR L'APRES-MIDI



Un velours gris argent rayé de noir fournit un matériel très seyant pour une toilette de ce genre. Le veston est de chiffon gris noir.

SA KAUFFMAN S'EST LIVRÉ À LA JUSTICE CE MATIN

PRÉVENU REMIS EN LIBERTÉ

Après un mandat d'amener qui a été émis contre Kauffman quitta New-York et se présente en mer mercredi. — Sentence prononcée au 23 mars. — Même cautionnement.

Isaac Kauffman, informé par téléphone qu'un mandat d'amener avait été émis contre lui, est allé à Montréal ce matin et s'est présenté en Cour dès l'ouverture de l'audience à dix heures. Kauffman, accompagné de son avocat, Me Lucien Gendron, a comparu de nouveau devant le juge Monnet et, après avoir exposé à la satisfaction du tribunal la raison de son absence, a été remis en liberté en attendant la date de sa sentence qui fut adjournée au 23 mars prochain, alors que la Cour d'Appel se réunira. Kauffman a été remis en liberté sans cautionnement. Me Isaac Kauffman, s'est présenté ce matin volontairement, en attendant de New-York, où il suit un traitement pour maladie chronique.

Les raisons de son absence sont dues à une nouvelle attaque de sa maladie de cœur qui l'a empêché de se rendre à Montréal. Cependant, voyant les complications sérieuses survenues, à la suite de son absence, il a décidé, contrairement à l'avis catégorique de son médecin, de se rendre à Montréal.

L'accusé a apporté avec lui un certificat, signé par le médecin qui le soigne à New-York, déclarant qu'il était sous ses soins médicaux depuis le 2 décembre et qu'il n'y avait eu aucun état de malade. Le juge Monnet, qui est attaché à cette

Le foyer de la Patrie (Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus intéressant, le plus instructif pour les cultivateurs est "LA PATRIE" hebdomadaire (Le Cultivateur).

Anglo de la rue St-Catherine N. de l'avenue de l'Est de la Ville, Montréal, Canada.

Abonnement — Pour le Canada: Un an, \$1.50; six mois, 75c. Pour les États-Unis, \$2.00 par an; six mois, 1.00. Strictement payable à l'avance.

aux lecteurs

"LA PATRIE" hebdomadaire est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction est spécialisée théoriquement et pratiquement dans toutes les questions agricoles, toutes les questions qui se posent à l'agriculteur et à la classe rurale.

"LA PATRIE" hebdomadaire s'occupe aussi aux questions sociales et politiques mais avec toute la réserve qui se commande le respect des opinions individuelles; son service paraît d'informations, ses conseils lui permettent de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent par le monde. D'autre part ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les œuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

ADRESSE À LA RÉDACTION DE "LA PATRIE" hebdomadaire: 125, rue St-Jacques, Montréal, Canada.

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit ou de vive voix venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue.

La Cie de Publication de "La Patrie", Limitée, MONTREAL, Canada.

LE VOL D'UN COFFRE-FORT

Des cambrioleurs, profitant hier après-midi de l'absence de M. Alphonse Gendron, 3469 rue Saint-Urbain, se sont introduits dans sa demeure au moyen de fausses clés et se sont emparés d'un coffre-fort contenant des papiers de grande valeur. Les voleurs ont aussi emporté un manteau de fourrure d'une valeur de \$400, ainsi que de la lingerie valant \$20. Le coffre-fort, qui ne contenait pas d'argent, est évalué à \$600.

Institution, de la malentendu. "Hier, la cause venait pour sentence sur un verdict de culpabilité à l'accusation de conspiration. Un appel a été inscrit par la défense et un contre-appel a été logé par la poursuite. Un cautionnement a été exigé dans les deux cas. Je crois qu'il serait juste pour les parties en cause que la sentence soit suspendue jusqu'après la décision de la Cour d'Appel."

Le juge Monnet déclara alors que vu que la Couronne et la défense avaient cru bon d'en appeler, il avait décidé lui-même, après avoir consulté quelques-uns de ses collègues du banc, de ne pas prononcer sa sentence avant que la décision de la Cour d'Appel fut connue.

Me Gendron demanda alors que le prévenu Kauffman soit remis immédiatement en liberté aux mêmes conditions qu'avant l'émission du mandat d'amener.

Me Antoine Sénécal, c. l'procureur, déclara, cependant, que le mandat n'avait pas été exécuté et déclara cependant qu'il trouvait certains défauts dans le cautionnement. "Je vais prendre la responsabilité de répéter ce que j'ai dit hier, ajouta Me Sénécal, à tous ceux qui se rendent à la Cour d'Appel, que la cause n'est pas encore terminée. Je n'ai aucune objection à ce qu'il soit libéré."

"Cependant quant à la question du cautionnement, j'ai quelques doutes sur sa réelle valeur."

Me Philippe Brail exposer que le cautionnement de \$20,000 fourni par le fils de l'accusé, ne consistait qu'en une seconde hypothèque sur une conglomération de la hypothèque pour un montant fort considérable.

"Dans un temps de crise comme aujourd'hui, ajouta-t-il, une seconde hypothèque ne vaut pratiquement rien et je répète de nouveau que Kauffman cherchera à vendre ses propriétés."

Le juge interrompit M. Brail pour lui demander si ses conclusions étaient les mêmes qu'hier, ajoutant que l'on semblait faire beaucoup trop de pathos avec cette cause qui en somme n'en est qu'une bien ordinaire.

Me Brail déclara alors que le juge Monnet avait fait certaines remarques et ajouta qu'il ne s'agit pas d'un mandat d'amener, mais d'un mandat de comparution.

Le juge Monnet déclara alors que la Cour, devant les explications satisfaisantes du prévenu, la sentence était remise au 23 mars et que Kauffman était libre. Me Brail déclara cependant que les compagnies d'Assurances, les Underwriters, n'avaient fait aucunement de leur devoir de publier à cette affaire.

Me Brail déclara alors que la Cour, devant les explications satisfaisantes du prévenu, la sentence était remise au 23 mars et que Kauffman était libre. Me Brail déclara cependant que les compagnies d'Assurances, les Underwriters, n'avaient fait aucunement de leur devoir de publier à cette affaire.

Me Brail déclara alors que la Cour, devant les explications satisfaisantes du prévenu, la sentence était remise au 23 mars et que Kauffman était libre. Me Brail déclara cependant que les compagnies d'Assurances, les Underwriters, n'avaient fait aucunement de leur devoir de publier à cette affaire.

DÉLÉGUÉS DES CLUBS OUVRIERS

A l'hôtel de ville. — Ils présentent un mémoire recommandant une enquête sur certaines irrégularités dans les secours directs. — Autres délégations.

Une délégation de la société "Empire Crusaders" est allée présenter un mémoire au conseil municipal pour lui demander que la ville verse un subside à ladite société afin de lui aider à soulager ses membres vétérans qui sont dans le besoin. Le porte-parole de la délégation, le capitaine Cowie, déclara que plusieurs membres de la société, anciens vétérans de la grande guerre, étaient absolument incapables de travailler. Il demanda à la ville si elle ne pouvait faire quelque chose. Le président intérimaire du comité, l'échevin Legault, pria la délégation de bien vouloir lui soumettre la demande par écrit.

Une autre délégation d'une dizaine de membres de la Fédération des Clubs Ouvriers de la province de Québec, conduite par son président, M. J.-A. Chailfoux, s'est aussi présentée devant le comité exécutif pour lui soumettre toute une série de requêtes contenues dans un mémoire que M. Legault garda devant lui. Le mémoire commence par une protestation contre la prolongation du terme des contrats accordés par la ville pour travaux, n'ont pas été faits en règle comme la chose était entendue.

Il y a aussi demandé que la ville enjointe à la Compagnie des Tramways de respecter son contrat relatif aux travaux de réparation de la ligne de la rue d'Albion, chapelle de la prison de Bordeaux, qui demeurera à ses côtés jusqu'à l'heure de l'exécution.

Les délégués sont partis dans deux automobiles. Le bureau Ellis, qui sera l'exécutif de la sentence prononcée contre Préville, est déjà rendu à Joliette depuis une couple de jours, afin de voir à l'exécution de l'achèvement.

Pendant les derniers jours de son séjour dans la cellule de la mort à la prison de Bordeaux, Préville a été sous une surveillance des plus étroites de la part des gardes et il sera gardé de la même manière à la prison de Joliette par les détectives provinciaux et les constables qui l'accompagneront dans son voyage, aujourd'hui.

Les autorités de la prison de Bordeaux ont, ce matin, déclaré que la conduite du prévenu avait été exemplaire depuis sa condamnation et qu'il semblait maintenant résigné à son sort.

On ne croit pas qu'il ait aucune intention à la dernière minute de la part du ministre de la Justice, vu surtout que l'ordre de le transférer à la prison de Joliette a été donné ce matin.

On se souvient que Mme Joseph Mondor, la victime de Préville, a été transférée à la prison de Joliette, au cours d'une querelle entre Albert Préville et l'un de ses frères. Le frère de Préville fut également blessé au cours de l'attaque et fut lui aussi transféré à la prison de Joliette après avoir subi son procès aux Assises de Joliette.

Le maire Jenkins est très connu à Westmount comme à Montréal. En plus de son poste à l'Employers' Liability Insurance Company, de Londres, Angleterre, et commissaire d'écoles de la cité de Westmount, a été élu maire de Westmount par acclamation le 3. Il succède à M. George Hogg, qui s'est retiré après avoir occupé cette charge durant six ans.

M. G.S. Currie, comptable, de la firme Clarkson, McDonald et Currie, succède à l'échevin A. L. Robertson qui s'est retiré de l'arène politique en même temps que M. Hogg. Les nominations ont été closes à deux heures, hier après-midi et comme il n'y avait pas d'opposition, MM. Jenkins et Currie furent élus par acclamation.

Le maire Jenkins est très connu à Westmount comme à Montréal. En plus de son poste à l'Employers' Liability Insurance Company, de Londres, Angleterre, et commissaire d'écoles de la cité de Westmount, a été élu maire de Westmount par acclamation le 3. Il succède à M. George Hogg, qui s'est retiré après avoir occupé cette charge durant six ans.

Ce serait un crime

"Je considère que ce serait presque un crime que de vous envoyer à la prison de Bordeaux à votre jeune âge. Je préfère vous envoyer au pénitencier où au moins vous pourrez apprendre un métier et mieux faire à l'avenir." C'est en ces termes que le juge Monnet condamna à deux ans de bagnes ce matin un sévère de 16 ans et demi, Henri Paul Dionne, arrêté par les détectives Lavender et Lefebvre, et trouvé coupable d'effraction.

PRÉVILLE CONDUIT À JOLIETTE

Il sera pendu dans cette ville vendredi matin pour le meurtre de Mme Joseph Mondor, commis à Saint-Damien de Brandon.

Albert Préville, qui sera pendu vendredi matin, à Joliette, pour le meurtre de Mme Joseph Mondor, a quitté la prison de Bordeaux ce matin, sous une forte escorte d'agents de la police provinciale. Les détectives étaient sous la direction du chef Louis Jargalle et du sergent-détective Lacroix.

Le prévenu, qui semblait fort calme et ne disait mot, fut accompagné de M. l'abbé Verschoor, chapelain de la prison de Bordeaux, qui demeurera à ses côtés jusqu'à l'heure de l'exécution.

Les délégués sont partis dans deux automobiles. Le bureau Ellis, qui sera l'exécutif de la sentence prononcée contre Préville, est déjà rendu à Joliette depuis une couple de jours, afin de voir à l'exécution de l'achèvement.

Pendant les derniers jours de son séjour dans la cellule de la mort à la prison de Bordeaux, Préville a été sous une surveillance des plus étroites de la part des gardes et il sera gardé de la même manière à la prison de Joliette par les détectives provinciaux et les constables qui l'accompagneront dans son voyage, aujourd'hui.

Les autorités de la prison de Bordeaux ont, ce matin, déclaré que la conduite du prévenu avait été exemplaire depuis sa condamnation et qu'il semblait maintenant résigné à son sort.

On ne croit pas qu'il ait aucune intention à la dernière minute de la part du ministre de la Justice, vu surtout que l'ordre de le transférer à la prison de Joliette a été donné ce matin.

On se souvient que Mme Joseph Mondor, la victime de Préville, a été transférée à la prison de Joliette, au cours d'une querelle entre Albert Préville et l'un de ses frères. Le frère de Préville fut également blessé au cours de l'attaque et fut lui aussi transféré à la prison de Joliette après avoir subi son procès aux Assises de Joliette.

Le maire Jenkins est très connu à Westmount comme à Montréal. En plus de son poste à l'Employers' Liability Insurance Company, de Londres, Angleterre, et commissaire d'écoles de la cité de Westmount, a été élu maire de Westmount par acclamation le 3. Il succède à M. George Hogg, qui s'est retiré après avoir occupé cette charge durant six ans.

M. G.S. Currie, comptable, de la firme Clarkson, McDonald et Currie, succède à l'échevin A. L. Robertson qui s'est retiré de l'arène politique en même temps que M. Hogg. Les nominations ont été closes à deux heures, hier après-midi et comme il n'y avait pas d'opposition, MM. Jenkins et Currie furent élus par acclamation.

Le maire Jenkins est très connu à Westmount comme à Montréal. En plus de son poste à l'Employers' Liability Insurance Company, de Londres, Angleterre, et commissaire d'écoles de la cité de Westmount, a été élu maire de Westmount par acclamation le 3. Il succède à M. George Hogg, qui s'est retiré après avoir occupé cette charge durant six ans.

Le maire Jenkins est très connu à Westmount comme à Montréal. En plus de son poste à l'Employers' Liability Insurance Company, de Londres, Angleterre, et commissaire d'écoles de la cité de Westmount, a été élu maire de Westmount par acclamation le 3. Il succède à M. George Hogg, qui s'est retiré après avoir occupé cette charge durant six ans.

Aucune initiative nouvelle du gouvernement provincial

Il se bornera, suivant le discours du trône, à faire face aux obligations présentes. — Stricte économie. — Réduction des heures de travail. — Loi de tourisme.

La découverte d'ossements humains évoque une histoire vieille de 36 ans.

Le docteur Jean-Marie Roussel, assistant médecin légiste, a ce matin fait l'acquisition, pour trois ans, d'un certain nombre d'ossements humains, qui forment presque totalement un squelette, probablement masculin. Il manque quelques côtes. La découverte du squelette est entourée de circonstances particulièrement intéressantes, qui créent un certain émoi.

En 1896, M. Victor Lenoir, 4553, rue Montana, était étudiant en médecine. Il pratiquait alors l'assistent. Les universitaires avaient coutume, après chaque leçon, de faire tirer le squelette au sort. M. Lenoir, un jour, dérocha le squelette dont il est mentionné, l'examina, et lui y a quelques années, quand son neveu, le docteur Roland Décarie, qui terminait ses études de médecine, lui remit les ossements. On les repassa dans une boîte, et les repassa dans un grenier, à 10324, boulevard de l'Est.

Il y a quelques mois, le docteur Décarie perdit son père, un avocat de renom, décédé subitement au palais de justice. La famille décida de déménager. Le 19 novembre dernier, dans le brouhaha général, on oublia la boîte aux ossements dans le grenier. Le docteur Décarie partit ensuite pour l'Europe. Il ne revint qu'en 1936.

Il y a quelques mois, le docteur Décarie perdit son père, un avocat de renom, décédé subitement au palais de justice. La famille décida de déménager. Le 19 novembre dernier, dans le brouhaha général, on oublia la boîte aux ossements dans le grenier. Le docteur Décarie partit ensuite pour l'Europe. Il ne revint qu'en 1936.

LA COMMISSION DES ACCIDENTS EST-ELLE UN TRIBUNAL LEGAL?

On nie, en Cour d'Appel, que sa juridiction soit simplement administrative. — Empiètement sur les cours civiles ?

On ne peut concevoir qu'un tribunal soit administratif quand il s'agit de litiges entre deux ou plusieurs particuliers et que ces litiges relèvent du code civil. C'est ce que déclarait, ce matin, devant la Cour d'Appel, Me L. E. Beaulieu, répondant à l'argumentation faite hier et ce matin, et dans laquelle Me Charles Lanctôt et Me Aimé Geoffroy tentent de prouver la constitutionnalité de la loi sur la Commission des Accidents de Travail. On sait que la loi ayant été déclarée "ultra vires" par une décision du juge de Lorimer dans la cause de Slane et Grinstead, le procureur général en a appelé. Les journaux d'hier et d'aujourd'hui ont été enroulés à l'argumentation des avocats des deux parties. Me L. E. Beaulieu qui est l'avocat conseil de Slane, intimé en Cour d'Appel et plaignant en Cour Supérieure, dans le premier point de sa plaidoirie, veut démontrer que la Commission des Accidents de Travail n'est pas un tribunal purement administratif, mais un tribunal judiciaire. Il fit remarquer à cette fin que les réclamations qu'on y faisait relevaient du droit civil par nature et que le nombre d'autres points de droit civil étaient toujours soulevés dans toutes les causes d'accidents de travail: tels que les contrats de louage, distinction entre la maladie et l'accident, etc. Tel est, en résumé, le premier point de l'argumentation de Me Beaulieu qui prouvera ensuite que la nomination des membres de la Commission des Accidents de Travail est illégale, parce qu'elle devrait relever du fédéral comme les juges de la Cour Supérieure.

Me Charles Lanctôt, C.R., assistant procureur général, et Me Aimé Geoffroy, comme conseil, ont présenté, hier, devant la Cour d'Appel, l'argumentation de la province. Me Lanctôt et Me Geoffroy ont basé surtout dans leur argumentation sur un jugement du Conseil Privé dans la cause de Martineau. Dans cette cause le Conseil Privé jugea en faveur de la constitutionnalité de la Commission des Services Publics. Comme la question de validité affecte toutes les commissions provinciales, ayant des pouvoirs judiciaires ou quasi judiciaires le procureur général prétend que la cause de Martineau régle le cas présent.

Puis il fut nié ensuite que la Commission des Accidents de Travail soit une Cour Supérieure aux sens de la loi et que la nomination

Altercation entre l'échevin Schubert et M. M. Hartt représentant des ouvriers de la confection. — Délégation de 1,000 membres.

Une imposante délégation de près de 1,000 membres de la United Clothing Workers Union of Canada s'est rendue à l'hôtel de ville, ce matin et a déposé son président, M. Maurice Hartt, pour exposer ses griefs. L'union qui est en guerre ouverte avec l'Amalgamated Clothing Workers' Union of America, a tout simplement demandé au comité exécutif d'abolir cette union qui, prétend-elle, travaille au détriment des ouvriers de la confection et cherche à faire baisser les salaires.

M. Legault a répondu à M. Hartt qu'il ne pouvait accorder la demande en question parce que cela était du ressort du ministère du Travail ou à Ottawa ou à Québec. M. Hartt demanda de plus le droit de piqueter pacifique que le chef Fernand Dufresne accorda à l'union la semaine dernière.

Il se produisit une violente altercation entre l'échevin Schubert et M. M. Hartt qui représentait des ouvriers de la confection. M. Schubert expliqua la position de l'Amalgamated, Hartt le traita de menteur public et le trouble fut porté à son comble.

M. Legault put difficilement rétablir la paix et cela dura cinq bonnes minutes. Le chef Dufresne expliqua ensuite que le piqueter était permis pourvu qu'il soit pacifique, car c'est une protection que les ouvriers ont. M. Legault promit finalement une enquête sur les troubles et assura les ouvriers de toute la protection voulue.

\$2,816,675.83 POUR NOTRE COLONISATION

Tel est le montant total versé durant l'année fiscale 1931-32, dit l'hon. M. Laferté.

QUEBEC, 12. — (Du cort. de la "Patrie"). D'après le rapport de l'honorable M. Hector Laferté, déposé hier à la Chambre durant l'année fiscale 1931-32, un montant total de \$2,816,675.83 a été versé pour la colonisation, à l'exception des dépenses subsidiaires ordinaires, \$1,289,815.28 pour l'établissement de colons industriels et \$4,000 aux sociétés de colonisation.

On trouve ensuite la liste des montants dépensés dans les colonies suivantes pour confection, amélioration, construction et réparation de chemins et ponts, primes spéciales de défrichement, familles accueilles et salaires et dépenses au sujet de l'établissement de colons: Abitibi, \$1,881.30; Bonaventure, \$15,995; Champlain, \$50; Saint-Maurice, \$123,496.25; Chicoutimi, \$239,202.39; Dorchester, \$40; Drummond, \$25; Lac Saint-Jean et Roberval, \$232,792.27; L'Islet, \$25; Lotbinière, \$47,806.36; Matane, \$75; Matapédia, \$16,633.46; Montmorency, \$75; Saint-Maurice, \$1,534.40; Temiscouata et Rimouski, \$1,289,915.28.

Les immigrants au pays

OTTAWA, 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — On compte présentement au pays 2,967,525 immigrants. Sur ce nombre 70 pour cent sont entrés au pays de 1921 à 1931.

Dans le relevé de la statistique fédérale, 10 pour cent de ces étrangers étaient établis dans Québec et 51 pour cent en Ontario.

MELBOURNE, Australie. — La plaque portant le nom de croiseur allemand "Emden", qui sera la terreur dans les eaux de l'océan pendant la Grande Guerre, a été envoyée au gouvernement australien par le gouvernement allemand.

BERNARD A ACCUSÉ SA SOEUR

"Elle a donné du poison à mon beau-frère et elle tente maintenant de me tenir responsable de son acte."

SHERBROOKE, 12 (Spécial de la "Patrie"). — Entendu comme témoin dans la cause de Gédéon Bernard, accusé de meurtre, qui est à l'instruction en cour des assises criminelles ici, l'échevin Lapointe de Sherbrooke, a déclaré hier après-midi que Bernard lui a dit personnellement: "Ma sœur, (Mme Leger Chappelaine, trouvée coupable d'avoir empoisonné son mari et qui mourut sur l'échafaud le 17 mars prochain), a donné du poison à mon beau-frère et elle tente maintenant de me tenir responsable de son acte."

Lapointe fut l'un des derniers témoins de la Couronne à témoigner. Dans l'après-midi, le docteur Rosario Fontaine, médecin légiste de la province de Québec, a été entendu. Il a déclaré avoir reçu les détails sur la maladie et la mort de Leger Chappelaine, du docteur Fred Bertrand, de cette ville, qui donna des soins à la victime, à l'hôpital. Il fut ensuite appelé par le procureur général à faire une autopsie. Il trouva du poison dans les viscères de Chappelaine.

Le détective Auguste Guyon a corroboré la déclaration faite par le détective Hector Dorais à l'effet qu'avant que Bernard fit des aveux ce dernier fut mis sous ses gardes comme le veut la loi.

Le docteur Bertrand, qui soigna le malade, a déposé que celui-ci a déclaré qu'il croyait souffrir d'une indigestion causée par la consommation du contenu d'une boîte de tomates. Plus tard des symptômes survinrent qui firent soupçonner le témoin que Chappelaine souffrait d'une néphrite, d'un empoisonnement. Ses soupçons furent tels, à la veille de la mort du malade, qu'il les transmit au coroner du district, M. Léonidas Bachand, et à l'avocat de la couronne, M. Wilfrid Lazure.

BRULES DANS UN INCENDIE

Une des victimes, septuagénaire, est mourante à l'hôpital. — Mère et fils.

Une femme est en danger de mort à l'hôpital Notre-Dame, souffrant de graves brûlures qu'elle s'infligea dans son logis, à 9 h. 55 ce matin.

La victime, Mme William Campbell, âgée de 72 ans, domiciliée à 2601, rue Davidson, logeait avec son mari, M. Henri Campbell, qu'on a vu hier à l'hôpital, à la veille de la mort du malade, qu'il les transmit au coroner du district, M. Léonidas Bachand, et à l'avocat de la couronne, M. Wilfrid Lazure.

Son fils, en entendant sa cri, accourut de l'avant de la maison et tenta d'éteindre les flammes qui consumaient les vêtements de sa mère. Il y réussit, en se brûlant lui-même les mains. Il appela en vain les pompiers qui survinrent, dirigés par le chef de district intérimaire, le capitaine Arthur Perron.

Les échevins Legault, Bell, Des Roches, du comité exécutif et l'échevin Trépanier assistaient à l'entrevue.

LA BEAUTE COUTE CHER

OTTAWA, 11. — Les dames et les jeunes filles canadiennes ne se sont pas privées de préparations de toilettes au cours des deux dernières années de crise. Au contraire, les statistiques de l'Office fédéral démontrent qu'en 1932, la production de cette marchandise au Canada a atteint une valeur de \$5,946,282 à comparer avec un montant de \$4,206,513 pour 1930.

Les dentifrices et les poudres représentent de ce total une dépense de \$1,598,349; les crèmes de beauté, \$917,246; les poudres de riz, \$724,630; les parfums, \$561,176; les poudres de talc, \$519,217; les eaux de toilettes et lotions, \$478,837; l'eau de Cologne et ses succédanés, \$322,287; les poudres comprimées et les fards, \$288,655; les rouges lèvres, \$66,852; la brillantine, \$64,922 et les poudres diverses, \$2,769.

— Siège social — Immeuble de la "Patrie", 120 Est. rue Saint-Catherine.